

St Martinoises, St Martinois, chers ami(e)s

Je tiens à vous remercier vivement pour la confiance que vous m'avez accordée pour la 3^{eme} fois. C'est accompagnée de 8 élus sortants et de 6 nouvelles personnes, tous très motivés, que je conduirai ce nouveau mandat, sans doute en juin, comme annoncé par le 1^{er} Ministre.

Nous vivons une période exceptionnelle, inconnue jusqu'au 17 mars, qui permet de réaliser à quel point nous étions devenus des consommateurs exigeants. Nous avons pu constater que notre mode de vie était générateur de nombreuses pollutions. Il nous faudra en tirer les leçons.

Le gouvernement a laissé le choix aux maires et directeurs d'établissement d'organiser la reprise de l'école pour toutes les familles volontaires. J'ai choisi de saisir cette opportunité afin de soutenir les parents qui travaillent et les enfants qui ont besoin de plus d'attention dans leur apprentissage scolaire.

La municipalité se réserve le droit à tout moment de modifier les conditions d'accueil en fonction des impératifs sanitaires que nous pourrons rencontrer dans l'avenir.

Nous sommes en train de sortir doucement d'un confinement et d'une crise sanitaire sans précédent, d'une période anxiogène pour nos enfants et pour nous-mêmes.

Je vous demande donc d'être très prudents, le virus circulant moins mais étant toujours présent. Expliquez bien à vos enfants les gestes barrières et soyez patients quant à la possibilité de retrouver un fonctionnement normal.

Bon courage à toutes et tous

Joëlle RICHAUD

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Les procès-verbaux sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune <u>www.saintmartindelabrasque.com</u> Vous pouvez en obtenir une copie. Attention ce site est le seul site officiel de la mairie.

Séance du 20 janvier 2020

- Convention constitutive d'un groupement de commandes pour approvisionnement de plaquettes de bois pour la chaudière de la commune. Ce groupement sera géré par le Parc Naturel Régional du Luberon. Unanimité
- Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) pour procéder à des rénovations destinées à améliorer la performance énergétique de l'immeuble situé rue du Cadran (isolation toiture, huisseries, chauffage) Montant estimatif de la dépense : 52 119,98 HT, subvention demandée : 18 242,00 €. Vote : Unanimité
- Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour des opérations de développement durable et protection de l'environnement. Cela concerne la requalification du caniveau situé chemin des prés qui reçoit les eaux de pluie et de ruissellement en provenance du ravin de la Gravière. Montant estimatif de la dépense : 62 903,00 € HT Subvention demandée : 28 306,35 €. Unanimité
- Demande de l'association « Les Enfants d'Abord » pour l'achat par la mairie d'un vélo d'une valeur de 149 € pour leur loto. Vote : Unanimité

Séance du 09 mars 2020

- Compte de Gestion 2019 du Trésor Public

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
492 067,70	617 752,92	486 392,44	326 360,01	
Solde: +	Solde: + 125 685,22		Solde : - 160 032,43	

Vote : unanimité

- Compte Adminsitratif 2019

FONCTIONNEMENT 2019			
DEPENSES		RECETTES	
Chap 011 Dépenses générales	153 435,29	Chap 013 Atténuation de charges	6 763,17
Chap 012 Dépenses de personnel	252 884,78	Chap 70 Produits des services	56 591,04
Chap 014 Atténuation de produits	2 552,55	Chap 73 Impôts et taxes	376 569,35
Chap 042 Transfert entre sections 14 233		Chap 74 Dotations et participations	101 600,88
Chap 65 Charges de gestion courante	58 207,40	Chap 75 Produits de gestion courante	52 391,87
Chap 66 Intérêts de la dette	10 754,38	Chap 76 Produits financiers	5,13
		Chap 77 recettes exceptionnelles	23 831,48
TOTAL	492 067,70		617 752,92

SOLDE + 125 685,22

INVESTISSEMENTS 2019			
DEPENSES		RECETTES	
Chap 20 Immobilisations incorporelles 780,00		Chap 13 Subventions d'investissement	83 989,94
Chap 21 Immobilisations corporelles 26 620,61		Chap 10 Dotations (hors 1068)	86 441,00
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées 55 505,58		Chap1068	138 499,09
041 Opérations patrimoniales	1 123,68	Chap 165 dépôts et autres cautions	2 073,00
Opérations d'équipement	402 362,57	Chap 040 ordre de transfert	14 233,30
		Chap 041 Opérations patrimoniales	1 123,68
TOTAL	486 392,44	_	326 360,01
	SOLDE	- 160 032,43	

Vote : unanimité

-Affectation du Résultat 2019

- total à inscrire au compte 001 en recettes	0,00
- total à inscrire au compte 001 en dépenses	- 14 325,26
- total à inscrire au compte 1068 en recettes	198 260,48
- total à inscrire au compte 002 en recettes	168 122,27
- total à inscrire au compte 002 en dépenses	0,00
- Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses	- 286 122,41
- Restes à réaliser en investissement recettes	102 187,19

Vote: unanimité

- Convention avec le centre social l'Aiguier dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur la base de 10,50 €/jour/enfant. Vote : Unanimité
- Avenant pour chemin de la Montagne : Suite à des situations imprévues et en tenant compte des prestations réellement exécutées et des travaux supplémentaires, il convient d'augmenter le marché initial de 26 407,50 € HT. Vote : unanimité
- **Règlement RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données) : il convient de se prononcer sur une mutualisation via une convention entre Cotelub et la Société Lexagone, prestataire de services.

Vote: Unanimité

ETAT-CIVIL

<u>Décès</u>: Christian MOLINARI le 20 février 2020

Alfred LE GURUN le 30 mars 2020

Marie-Pierre LE GURUN née CHICHARD le 8 mai 2020

LA VIE DE LA COMMUNE

Election du nouveau Conseil Municipal

Cette élection, prévue initialement le 22 mars à huis clos n'a pu avoir lieu pour cause de COVID 19.

Elle devra avoir lieu entre le 23 et le 28 mai. Avant de fixer une date, nous attendons les consignes précises de l'Etat.

Dès cette obligation satisfaite, nous pourrons renouveler les commissions de travail, le CCAS, le CCFF et désigner les élus destinés à siéger auprès des autres organismes : Cotelub, syndicat de l'eau, d'électrification, Parc du Luberon, syndicat mixte de défense et de valorisation forestière, centre national d'actions sociales....

Un 8 mai pas comme les autres

Le message était cette année écrit par Emmanuel MACRON et non par la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées.

C'est à huis clos et avec un nombre restreint de personnes que s'est déroulée la commémoration.

« C'est dans l'intimité que nous convoquons cette année le souvenir glorieux de ceux qui ont risqué leur vie pour vaincre le fléau du nazisme et reconquérir notre liberté. C'était il y a 75 ans. Notre continent refermait grâce à eux le chapitre le plus sombre de son histoire : cinq années d'horreur, de douleur, de terreur. »



COVID 19 : les actions menées

Les secrétaires ont continué de travailler par télétravail, elles ont été joignables en permanence par téléphone et Caroline Thiefin n'a pas hésité à se déplacer au secrétariat lorsque cela s'est avéré nécessaire. Un grand merci pour leur disponibilité.

Le service technique, n'a travaillé que 4h par semaine du 18 mars au 4 avril. Ensuite ils ont assuré une semaine chacun, à tour de rôle. Le travail a repris normalement le 11 mai.

Madame le Maire a été présente en mairie tous les matins.

Les personnes d'un certain âge, seules ou dont les enfants n'étaient pas à proximité ont été contactées par téléphone. La mairie leur a proposé de se charger de leurs courses de type épicerie, repas ou médicament. Dans la mesure où il n'était pas nécessaire d'exposer tout le monde, Madame le Maire, Emmanuelle Fognini et 1 bénévole se sont chargés de la distribution.

Nous sommes allés chercher du gel hydro alcoolique à Mormoiron, afin de pouvoir en disposer dans tous les endroits nécessaires, notamment à l'école, à la cantine et au secrétariat.

Tout le personnel communal a été équipé de visières. Des masques lavables ont été distribués, dans un premier temps, au personnel communal scolaire. Le personnel administratif et technique recevra les siens dès que le reste de la commande sera arrivée à Cotelub.

Une commande de 2 000 masques chirurgicaux arrivera dans quelques jours et nous pourrons ainsi en distribuer aux habitants. Une première dotation de 200 masques nous a permis d'en distribuer aux personnes à risques (nos ainés).

Isabelle Gille a supervisé les préparatifs nécessaires à la réouverture de l'école. Marie-Claire Féreoux a fabriqué quelques masques en tissu.

Retour progressif à l'école

Sur décision du Maire, l'école a ouvert le 11 mai pour les enseignantes et le 12 mai pour les élèves. Sur décision du conseil des maîtres et en tenant compte de la circulaire du 4 mai 2020, cette ouverture sera progressive.

Elle concerne jusqu'au 1er juin :

- les enfants qui sont en GS ou CP dont les parents ont répondu par l'affirmative le lundi 4 mai,
- ceux dont les parents font partie des personnels prioritaires (soignants, enseignants, forces de l'ordre....).

Les Petites et Moyennes sections de maternelle pourraient être accueillies au mois de juin, après cette 1ère période qui servira de temps d'observation et d'adaptation pour tous (adultes et enfants).

Les enfants de Grande Section, Cours Préparatoire ou ceux dont les parents feraient partie des personnels prioritaires, et qui n'ont pas fait partie des enfants accueillis la semaine du 11 mai, pourront intégrer les groupes constitués pour la semaine du 18 mai puis du 2 juin.

Vols : renforcez votre vigilance

De petits larcins ont eu lieu ces derniers temps, localisés pour l'instant sur le chemin de la Montagne et plus précisément après le hameau de Belle Etoile : bacs à fleurs, piquets,.....

Ont été également volés 2 pots de fleurs, très anciens et assez abimés mais contenant des lauriers roses, sur le plateau traversant. Ils étaient positionnés de part et d'autre de l'entrée piétonne du n° 2 cours Bastide Bret.

Les Agriculteurs et les riverains

Les agriculteurs respectent la règlementation définie par un décret et un arrêté publiés le 27 décembre 2019 lorsqu'ils appliquent des produits sur leurs parcelles. Le recours aux traitements répond à des règles strictes, portant notamment sur le risque avéré pour la production et l'absence d'alternative.

Les producteurs sont formés et informés sur une utilisation raisonnée et en sécurité des produits phytosanitaires au travers d'un **Certiphyto** obligatoire sans lequel ils ne peuvent ni acheter ni appliquer.



Délais d'instruction des autorisations d'urbanisme (art.12 ter)

Les délais d'instruction des autorisations et de certificats d'urbanisme et des déclarations préalables ainsi que les procédures de récolement qui n'ont pas expiré avant le 12 mars 2020 étaient, à compter de cette date, suspendus. Ils reprendront leur cours à compter du 24 mai 2020 pour le reste de délai à courir. Le point de départ des délais de même nature qui auraient dû commencer à courir pendant la période comprise entre le 12 mars et le 24 mai 2020 est reporté à l'achèvement de celle-ci (à compter du 24 mai)

Remise pendant le confinement

L'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, factures d'eau, d'électricité, afférents aux locaux professionnels des entreprises affectées par l'épidémie n'a pas suspendu les loyers et ceux-ci restent dus. Mais son article 3 prévoit que les locataires (microentreprises) ne peuvent encourir de pénalités financières ou toute clause prévoyant une déchéance en raison de défaut du paiement des loyers ou de charges locatives afférents à leurs locaux professionnels et commerciaux.

EDF et la crise sanitaire : Mesures inédites pour aider tous ses clients

Clients particuliers

EDF décide aujourd'hui de garantir la fourniture d'énergie à l'ensemble de ses clients particuliers en suspendant, jusqu'au 1 er septembre 2020, toute réduction ou interruption de la fourniture d'électricité et de gaz ainsi que les pénalités de retard pour tous ses clients particuliers. Pour les clients qui seraient en situation difficile, EDF s'engage également à assouplir ses modalités et échéanciers de paiement.

Ce faisant, l'entreprise va au-delà des mesures mises en place par les Pouvoirs Publics (telle que la prolongation de la trêve hivernale jusqu'au 31 mai 2020), à la fois dans leur portée et dans leur durée.

Clients professionnels

EDF a pris toutes les dispositions nécessaires pour faire bénéficier ses clients (éligibles au Fonds de Solidarité) qui le demandent, du report du paiement de leurs factures, conformément aux ordonnances et décrets récemment adoptés par le Gouvernement. Concrètement, les petites entreprises concernées peuvent demander le report du paiement de leurs factures exigibles jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire. Ce report sera échelonné sur une durée de 6 mois à compter du dernier jour du mois suivant la date de fin de l'état d'urgence sanitaire. EDF reste à l'écoute de tous ses clients, y compris ceux qui ne seraient pas éligibles à ce dispositif, pour les accompagner au mieux dans cette période.

EDF mobilisée pour garantir la continuité de service

EDF reste entièrement mobilisée pour garantir la continuité des activités essentielles et maintenir le lien avec ses clients, tout en protégeant la santé de ses salariés et prestataires. En cette période de crise, ce sont près de 3000 conseillers, tous basés en France, qui continuent d'accompagner nos clients. Plus de 200 conseillers solidarité sont également mobilisés aux côtés des travailleurs sociaux pour trouver des solutions adaptées aux clients en situation de précarité.

Brûlage des végétaux

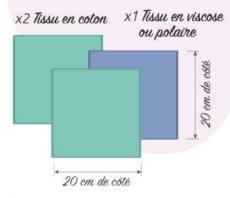
L'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2020 interdisant temporairement l'emploi du feu dans le Vaucluse est abrogé. En conséquence, l'usage du feu sur le département est autorisé dans des conditions strictement encadrées. Les agriculteurs et les personnes soumises à l'obligation légale de débroussaillement sont autorisés à brûler les déchets verts. Il est rappelé que l'incinération de déchets verts doit être liée :

- •à une obligation légale de débroussaillement au titre du code forestier (la carte des zones soumise à la règlementation relative à l'emploi du feu et au débroussaillement obligatoire au titre du code forestier de la commune est consultable sur notre site internet)
- •directement à l'exploitation agricole : elle consiste au brûlage sur la parcelle exploitée des résidus de tailles, de coupes, ou d'arrachages qui ne peuvent pas être valorisés. Cette action est possible uniquement sur les parcelles affichées sur le relevé parcellaire pour les cotisations sociales agricoles ou sur les parcelles dont la surface en production est supérieure à 0,5 hectare d'un seul tenant ;
- •à la gestion forestière ;
- •à une obligation de destruction par brûlage au titre de la prophylaxie prescrite par arrêté de l'autorité compétente. (Arrêté préfectoral n°2013030-0006 du 30 janvier 2013 réglementant l'emploi du feu dans le département de Vaucluse, modifié par l'arrêté du 7 février 2018).

Masques Covid 19: fabrication en tissu lavable (norme AFNOR S76-001 du 27 mars 2020)

Pour fabriquer son masque barrière « à plis », merci de vous munir du matériel suivant :

- 2 carrés de tissu en coton de 20 cm de côté avec une trame serrée
- 1 carré de tissu en viscose ou en polaire de 20 cm de côté
- 2 élastiques plats de 20 cm de longueur
- 1 machine à coudre



Superposez les 3 tissus
 (coton - viscose - coton)
 et réalisez une pré-couture
 sur tout le pourtour



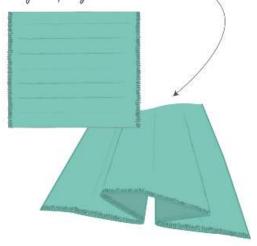
2

Faites un ourlet de 1,2 cm en haut et en bas du masque en repliant à l'intérieur



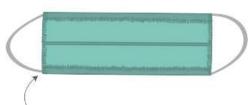
0

Retournez le masque, marquez les plis au fer et pliez-les comme ci-dessous

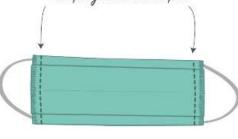


4

Coudre de chaque côté deux élastiques plats de 20 cm de long en haut et en bas du masque



À chaque angle, rentrez l'élastique de 1 cm à l'intérieur du pli et faites un point zig zag Retournez le masque et coudre chaque côté à 1 cm du bord en épinglant tous les plis



Votre masque est terminé !

Pensez à le laver et le sécher

avant utilisation

Les lignes interurbaines

La Région organise les services de transports interurbains par cars sur les six départements de son territoire : Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse. L'organisation de ces liaisons renforce les transports ZOU! et simplifie la vie du voyageur.

Conformément aux objectifs de son Plan Climat, la Région Sud développe l'offre et l'utilisation de transports propres sur les lignes interurbaines de cars. Résolument engagée dans la transition énergétique des transports, elle a mis en place des lignes d'autocars roulant au GNV (gaz naturel pour véhicules) ou à l'électricité. Avec 24 autocars décarbonés en exploitation dès 2018, la Région Sud devient une référence nationale et européenne dans le domaine des transports en commun moins polluants.

La Région Sud pilote désormais une flotte de 1700 cars assurant plus de 500 circuits journaliers.

Dans un but de continuité du service rendu aux usagers, les Maisons de la Région installées sur tout le territoire, disposent d'une équipe Transports afin de maintenir la proximité nécessaire à l'exercice de cette nouvelle compétence, avec comme objectif de répondre avec réactivité aux besoins des citoyens.

Informations sur les lignes interurbaines par département

Retrouvez toutes les informations sur vos lignes interurbaines par département sur zou.maregionsud.fr

Antenne Orange 4g

La société Orange est en attente du branchement à réaliser par ENEDIS. Cette intervention ne sera pas réalisée avant fin août, bien que prestation classée prioritaire.

Epicerie « Les Pipelettes »

Un grand merci à Julie et Corinne pour leur disponibilité et leur gestion de l'épicerie pendant la période de confinement. Nous espérons que les clients qui ont pu trouver à peu près tout ce dont ils avaient besoin, resteront fidèles malgré le déconfinement.

Conté Communa d'Actions Sociales

Aucune action n'a été conduite par le CCAS jusqu'à ce jour et le traditionnel « Feu de la St Jean » est également annulé.

Nous attendons les instructions qui nous seront données par le gouvernement pour savoir si les manifestations qui devaient se dérouler de septembre à décembre pourront être maintenues.

Voir en dernière page le document pour les commandes groupées de bois et de ramonage.

Le coin des associations

Marché Paysan: ouverture le 17 mai 2020



Vous l'attendez tous avec impatience si nous en jugeons par le nombre d'appels reçus au secrétariat.

Malgré les conditions sanitaires exigeantes, le Président a pris la décision de commencer le 17 mai

A ce jour, la promiscuité que vous voyez sur la photo est impossible et l'accueil des clients ou des touristes éventuels nécessite une organisation contraignante.

La mairie fera tout son possible pour faciliter la tâche du Président Chanial.

Toutes les autres associations sont actuellement à l'arrêt. Vous aurez des informations dans le bulletin de septembre.

Les organismes intercommunaux



Pôle Environnement

La déchetterie est ouverte sur **RENDEZ-VOUS** pour les **PARTICULIERS** depuis le 4 mai.

Le numéro à prendre en compte est le **04 90 07 48 12** (et non le 0490084578 ni le 0490080882).

Lorsque la standardiste ne répond pas, il y a un message relatif à la fermeture des Bureaux de COTELUB. Il ne faut pas en tenir compte.

Ce numéro est submergé par un grand nombre d'appels, aussi, COTELUB demande aux usagers de la patience, de ne pas tenir compte du message qu'ils entendent, et de renouveler leur appel.

COTELUB s'excuse pour la gêne occasionnée.

Lavage des containers : une campagne de nettoyage sera organisée semaine 21 (18 au 22 mai)

<u>Containers enterrés</u>: des couvercles de containers enterrés ont été détériorés par des utilisateurs qui ne voulaient pas toucher la poignée. Le personnel de Cotelub procédera à leur réparation.

<u>Fonds de résistance</u>: 220 000 euros seront injectés sur notre territoire pour venir en aide aux commerçants, artisans, entreprises en difficulté. Ce financement a été assuré par la Région, le Département et Cotelub.

<u>Crèches</u>: ouverture des crèches sauf celle de La Bastide des Jourdans. Un protocole a été mis en place pour le personnel, un autre pour les parents ainsi qu'un protocole général. Sur les 162 enfants inscrits, seuls 110 seront accueillis.

Encombrants: une collecte sera réalisée par une entreprise privée pour collecter tous les encombrants abandonnés ici et là. La personne chargée habituellement de cette collecte, qui a une bonne connaissance du territoire, accompagnera l'entreprise. Ce n'est qu'après ce nettoyage que le ramassage des encombrants reprendra normalement. Donc il faut éviter d'en rajouter « une couche » pendant cette période transitoire.

Le secteur jeunes : un sondage mené auprès des jeunes, essentiellement dans le collège, permettra de décider de la réouverture du « Transfo ».

Le Parc naturel régional du Luberon

Challenge photo #Luberon2039 : Je participe à la révision de la Charte du Parc!

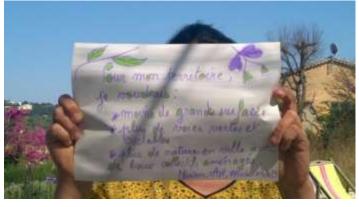
Le Parc naturel régional du Luberon a lancé la révision de sa Charte et vous souhaitez donner votre avis ? Enfants ou adultes, participez au challenge photos #Luberon2039 et partagez votre vision ou vos attentes pour le Luberon pour demain, après-demain ou dans 20 ans !

Comment participer au challenge photos #Luberon2039?

Il suffit d'imaginer la suite d'une de ces phrases :

- « Mon envie pour le Luberon, dès demain ou dans 20 ans... »
- « Je rêve d'un Luberon... »
- « En 2039, le territoire sera... »

Puis d'écrire votre phrase sur une pancarte en y ajoutant les informations suivantes : prénom, âge, commune et #Luberon2039. Dessins, photos sont également bienvenus !



Prenez-vous en photo avec votre pancarte ou mettez-la en scène puis partagez-la sur les réseaux sociaux avec le hashtag #Luberon2039 ou bien envoyez-la par mail à

luberon2039@parcduluberon.fr

Et ensuite? Vos photos, idées et remarques seront prises en compte dans un document de synthèse afin d'alimenter la réflexion.
Si vous souhaitez participer à l'élaboration de la future Charte ou aux rencontres de concertation qui

seront organisées à l'automne 2020, merci d'envoyer un mail à <u>luberon2039@parcduluberon.fr</u> avec vos coordonnées et votre intention.

UN PEU D'HISTOIRE ET DE POESIE

Vacances à St Martin : poème retrouvé dans les archives et écrit par R. PHILIPS

Aucune date n'était précisée

Merci de m'avoir accueilli Pour les deux mois de mes vacances Je garde en moi le souvenir D'un joli pays de Provence.

Blotti au pied du Luberon Qui se mire dans la Durance Où l'ombre de ses frais vallons Joue avec le soleil qui danse

La douceur des petits matins Qui regarde venir le jour C'est un joyau dans son écrin Qui repose sur du velours

C'est une fontaine qui chante En semant ses perles d'argent Sur un grand tapis de fleurs blanches Bercées par la chanson du vent. Je revois ta beauté divine Quand je flânais dans le Devin Une guirlande d'églantines S'enroulait aux branches d'un pin.

Les grands platanes qui frissonnent Endormis sous un ciel tout bleu Mais lorsque reviendra l'automne Moi, je viendrai te dire adieu.

Je penserai à toi sans cesse Je garderai comme un trésor Des fleurs qui doucement se sèchent Un gros bouquet de genêts d'or

Que je cueillerai en chemin Et je te donnerai en gage Pour toi merveilleux St Martin Une pensée, ce doux message.

Secrétariat : ouvert de 8h/12h du lundi au vendredi à compter du 02 juin. Par mesure de sécurité il est préférable de prendre rendez-vous - Tél 04 90 77 61 02 — Cette organisation sera revue en fonction des consignes qui nous seront données. Consultez régulièrement notre site internet

www.saintmartindelabrasque.com

Courriel: <u>mairiestmartin3@orange.fr</u> - site internet: saintmartindelabrasque.com

Conseils municipaux : pas de dates prévues à ce jour Conseils communautaires : Pas de dates prévues à ce jour.

Architecte conseil: reprise des permanences. Prendre rendez-vous au 04 90 77 61 02

Conseillers Départementaux :

Noëlle Trinquier: en mairie 1 mercredi/mois à 09h - RDV au 07 86 91 76 64

Jean-François Lovisolo: pour un RDV contactez le 04 90 16 22 75

Conseiller Régional: Stéphane Sauvageon: pour un rendez-vous contactez le 06 24 09 30 39

Député: Julien Aubert sur rendez-vous au 04 90 67 94 12 - www.julienaubert.fr

Comité Communal d'Actions Sociales De Saint Martin de la Brasque

Mutualisation des commandes de bois pour l'hiver 2020/2021 et du ramonage des cheminées.

Si vous êtes intéressés par l'achat d'un seul produit, répondez uniquement aux questions le concernant.

Bois de chauffage : chêne - hêtre

La livraison sera effectuée en juin	
Dimension: en 50 cm	<i>Prix</i> : 72 € le stère
Minimum 4 stères	
Combien de stères :	

Ramonage des cheminées (bois et fuel)

Cochez:	□ cheminée (52€)	□ insert (52 €)	□ poêle (52 €)	□ Chaudière fuel (62 €)
		(10 personnes g Samedi	roupées sur une matin possible)	•
			OORDONNEES	
NOM :				
Prénom :				
V/n° télép	hone:	Adresse courrie	1 :	

Envoyer votre commande par mail à l'adresse courriel : <u>mairiestmartin3@orange.fr</u> (ou dans la boîte aux lettre de la mairie) et les fournisseurs vous contacteront directement pour vous préciser la date de leur intervention.